

Stage de formation syndicale LA LAÏCITÉ EN PRATIQUE

Pratiquer la laïcité n'est pas chose aisée pour les fonctionnaire au quotidien. Retrouvons-nous pour nous informer de nos droits et obligations en la matière, pour échanger sur les situations délicates que nous avons rencontrées, pour mutualiser les solutions trouvées et pour repartir plus fort afin de faire vivre ce bien commun.

3 DÉCEMBRE 2020
à partir de 9h00
Stage de formation syndicale
La laïcité en pratique
dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement
à Saint Germain du Corbeis

MODALITÉS D'INSCRIPTION

**1. DEMANDER UNE AUTORISATION
D'ABSENCE AU PLUS TARD LE 3 NOVEMBRE
2020 :**

30 jours avant le stage par voie hiérarchique selon le modèle ci-contre.

(Si vous envoyez votre demande dans les temps, alors vous aurez automatiquement l'autorisation de vous absenter, sauf à recevoir un refus avant le 19 novembre.

Contactez-nous en cas de refus à l'adresse : fsu61@fsu.fr.)

2. S'INSCRIRE AUPRÈS DE LA FSU :

Afin de faciliter l'organisation et de prévoir une salle à la hauteur du nombre de participants, merci de vous inscrire en complétant le formulaire en ligne disponible sur le bandeau défilant de notre site :

fsu61.fsu.fr

MODÈLE DE LETTRE DE DEMANDE (à faire de manière manuscrite)

<NOM> <Prénom>
<Grade et fonction>
<Établissement>

à- Mme la Rectrice
s/c : <Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service>

Objet : demande de congé pour formation syndicale le <date>.

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le <date> pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à <lieu>. Il est organisé par la FSU de l'Orne, sous l'égide du centre de formation de la FSU organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009, publié au Journal Officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'État et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

Veuillez recevoir, Madame le Rectrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

<Signature>